INSTRUMENTS D'APPUI

Fascicule 6 : Fiscal

Régime simplifié

DGI

Offre :

Régime du bénéfice forfaitaire

Objet :

Simplification des obligations et formalités fiscales via l'option au régime du bénéfice forfaitaire

Eligibilité : TPE / Personnes physiques

Descriptif :

Le régime du bénéfice du forfait est appliqué sur option pour les activités commerciales, industrielles/artisanales et de prestation de service

Condition :

Sociétés autres que les SNC, SCS et les sociétés en participation. Activités autres que celles exclues du régime du forfait conformément au décret n° 02-08-124 du 28 mai 2009 et seuils d'éligibilité (article 41 du CGI)

Cycle de vie :

Création d'entreprise et Démarrage de l'activité Exploitation

Finalité :

Simplification des formalités

Contact :

Par l'intermédiaire des directions régionales

scannez le code qr